



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2019-117

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-09-17-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Jacques MADELON, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication par intérim pour le département de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-09-17-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Jacques
MADELON, chef du service interministériel
départemental des systèmes d'information et de
communication par intérim pour le département de la
Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP-PCIT : 26-2019

**Arrêté portant délégation de signature à M. Jacques MADELON,
chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de
communication par intérim pour le département de la Savoie**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE

Chevalier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances modifiées par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de M. Pierre MOLAGER, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 10 juillet 2017 portant installation de M. Pierre MOLAGER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 portant création du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication dans le département de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Savoie au 1^{er} janvier 2018 adoptée au comité technique du 30 mars 2017,

Vu la note d'affectation en date du 9 septembre 2019 portant nomination de M. Jacques MADELON, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur et de l'outre mer, en qualité de chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication par intérim, pour le département de la Savoie,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Alain AKSOUH, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication pour le département de la Savoie,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX

STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27

<http://www.savoie.gouv.fr>

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MOLAGER**, secrétaire général de la préfecture de la Savoie, délégation de signature est donnée à **M. Jacques MADELON**, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication par intérim, pour les documents et correspondances relevant des attributions du SIDSIC, à l'exception :

- des lettres aux ministres, parlementaires et conseillers départementaux,
- des arrêtés,
- des circulaires et instructions générales,
- des communiqués de presse.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques MADELON**, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par **M. Emmanuel BELUZE**, technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Alain AKSOUH, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, le chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de la communication par intérim et M. Emmanuel BELUZE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 17 septembre 2019

Signé : Louis LAUGIER